



2012 Rentrée
de la Conférence
du Barreau
des Hauts-de-Seine



**Ordre
des Avocats**
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRETAIRES ET
ANCIENS SECRETAIRES
DE LA CONFERENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE

L'Histoire de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	5
Liste des Bâtonniers du Barreau des Hauts-de-Seine	8
Liste des (Anciens) Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	9
Liste des Invités (Accusés) par la Conférence et le Barreau des Hauts-de-Seine	10
Discours de la Bâtonnière Catherine SCHEFFLER	12
Réquisitoire de Maître Ariane ORY-SAAL	22
Plaidoirie de Maître Benjamin DESMURS	28
Droit de réponse de l'accusé Didier PORTE	36

L'HISTOIRE DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Créée au XVII^{ème} siècle, la Conférence du Stage était à l'origine réservée « *aux anciens* ».

En 1710 est née une Conférence « des jeunes » ayant pour objet l'interprétation du Droit.

La Révolution la fit disparaître.

En 1810, la Conférence est réapparue avec pour mission de pourvoir à la défense des indigents. Les pauvres soumettaient leur cas au Bâtonnier qui, après débat, accordait ou refusait l'aide d'un avocat. De là est née la tradition de la Conférence d'adopter l'affirmative ou la négative, ce qui concernait à l'époque l'admission ou le refus d'un indigent au bénéfice du secours du Barreau.

A partir de 1830, la Conférence a également eu pour vocation d'exercer les jeunes avocats à l'art de la parole et à la discussion des questions de droit.

Le décret du 22 mars 1852 a consacré l'existence de la Conférence mais a confié au Conseil de l'Ordre le droit exclusif de désigner les Secrétaires jusque-là élus par les avocats qui assistaient aux travaux de la Conférence.

Le décret du 9 juin 1972 a confirmé ces dispositions en précisant que les Secrétaires seraient désignés au terme d'un concours dont l'organisation pratique était laissée à chaque Barreau selon ses usages et traditions.

En ce qui concerne notre Barreau, la loi du 10 juillet 1964 a signé la disparition du département de la Seine et la création des départements du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et... des Hauts-de-Seine.

Dans chacun de ces nouveaux départements a été créé un Tribunal de Grande instance et, par voie de conséquence, un Barreau.

Le 19 septembre 1972, le Barreau des Hauts-de-Seine s'est ainsi déclaré constitué par la réunion de sept avocats. Il en compte aujourd'hui plus de 2.400.

En 1985, Monsieur Patrick QUIBEL, alors Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine, constatant que son Barreau était jeune et dynamique, a décidé de distinguer chaque année ses membres les plus éloquents.

Il a alors, avec la collaboration du Conseil de l'Ordre, créé la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine dont il a exprimé les ambitions en ces termes :

- « perpétuer la tradition d'éloquence au sein du Barreau ;
- assurer au Barreau des Hauts-de-Seine, chaque année, une manifestation de prestige ;
- donner à l'Ordre des Avocats, à l'occasion d'une rentrée solennelle, une tribune pour exposer ses problèmes et ses ambitions ;
- intéresser au Barreau des Hauts-de-Seine et à ses avocats d'autres interlocuteurs que le monde judiciaire et politique local ;
- donner à l'extérieur du monde judiciaire l'image d'un Barreau qui, sans favoriser l'élitisme, se préoccupe de l'image de marque de ses avocats ;
- créer un pôle supplémentaire d'attraction vis-à-vis de l'Université ».

Les Secrétaires sont ainsi désignés pour une année, par leurs quatre derniers prédécesseurs et le Bâtonnier en exercice, dans le cadre d'un concours où les candidats doivent rivaliser d'éloquence sur des sujets qui ne sont bien souvent que des prétextes permettant de discourir.

L'élection s'adresse aux membres du Barreau ayant au plus sept années d'exercice professionnel au 1^{er} janvier de l'année concernée. Toutefois, si la durée d'exercice professionnel est inférieure à deux années, cette participation devient obligatoire.

Les deux lauréats ont ainsi la délicate mission de représenter leurs jeunes confrères du Barreau lors de diverses manifestations auxquelles ce dernier participe mais surtout d'organiser la Rentrée pour l'année à venir.

Depuis 1986, la Rentrée de la Conférence est ainsi devenue l'évènement annuel majeur du Barreau, qu'il organise avec le concours de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine.

Au cours de celle-ci, et après le discours du Bâtonnier, est mis en scène dans une ambiance conviviale le procès fictif d'une célébrité issue du monde littéraire, politique, artistique, journalistique voire même religieux ou judiciaire.

Les deux Secrétaires de la Conférence se font alors pour l'occasion respectivement accusateur et défenseur de cette célébrité. L'expérience montre que bien souvent, le réquisitoire se veut plein de complaisance quand la défense n'hésite pas à piquer son client.

L'accusé d'un soir se voit bien entendu donner la parole en dernier.

Le Barreau des Hauts-de-Seine et la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine, par la présente collection d'ouvrages, entend conserver le souvenir de ces procès fictifs, des discours de Bâtonnier qui les ont précédés et des moments festifs qui les ont suivis.

Comme vous pourrez le lire, la Conférence depuis sa création ne cesse d'affirmer son identité par le prestige de ses invités et le talent de ses orateurs.

Nous vous souhaitons une excellente et joyeuse lecture !

Nanterre, le 18 novembre 2022.

Vincent MAUREL
Ancien Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine



Antoine CHRISTIN
Président de la Conférence
du Barreau des Hauts-de-Seine



Michel GUICHARD
Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine



LISTE DES BÂTONNIERS DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Michel GUICHARD **2021-2022**
Vincent MAUREL **2019-2020**
Pierre-Ann LAUGERY **2017-2018**
Jacques TAQUET **2015-2016**
Olivier BENOIT **2013-2014**
Catherine SCHEFFLER **2011-2012**
Philippe-Henri DUTHEIL **2009-2010**
Pierre BERGER **2007-2008**
Claude DUVERNOY **2005-2006**
André GOURMELEN **2003-2004**
François-Xavier MATTEOLI **2001-2002**
Alain BOULARD **1999-2000**
Jean ACQUAVIVA **1997-1998**
Pascal MAYEUR **1995-1996**
Bruno BERGER-PERRIN **1993-1994**
Christophe RICOUR **1991-1992**
Jean-Luc RIVOIRE **1989-1990**
Alain NICOLAS **1987-1988**
Patrick QUIBEL **1985-1986**
Robert GARDES **1983-1984**
Alain FRICAUDET **1981-1982**
Bernadette PISTRE **1979-1980**
Guy DESCLOZEAUX **1977-1978**
Jacqueline PECQUET **1975-1976**
Dominique BLAVIER **1973-1974**
Création du Barreau : Dominique BLAVIER : **1^{er} Bâtonnier élu 1972**

LISTE DES (ANCIENS) SECRÉTAIRES DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

(Accusateur en premier ; Défenseur en second)

2020-2021 :

Amaury LE BOURDON
Jean-Baptiste de VARAX

2019 :

Florian BARON
Olivier DEWAS

2018 :

Marie PHELIPPEAU
Gauthier POULIN

2017 :

Ronan LAJOUX
Rafaële RAYMOND

2016 :

Dov MILSZTAJN
Nicolas ETCHEPARRE

2015 :

Antoine CHRISTIN
Céline MARTIN

2014 :

Antoine LANDON
Grégory DORANGES

2013 :

Laetitia LEROY
Maxime GALINANT

2012 :

Ariane ORY-SAAL
Benjamin DESMURS

2011 :

Alexandre BORDENAVE
Stéphanie GUINET

2010 :

Anne-Cécile MARTINEAU
Rodolphe GOIX

2009 :

Grégory DUMONT
Émilie GANEM

2008 :

Julien GAUTIER
Jean-Christophe GUERDER

2007 :

Edwin DEBERDT
Gaëlle NAMAND

2006 :

Laure OUDET-THEBAUT
Maxime CESSIEUX

2005 :

Alexandre DELHAYE
Alexandre PARASTATIDIS

2004 :

Stéphanie GRANCHON
Fanny MITRE

2003 :

Hugues de PONCINS
Pauline BOURNOVILLE

2002 :

Grégoire NOËL
Dimitri LEBOFF

2001 :

David CHATILLON
Marie-Astrid BRUNET D'EVRY

2000 :

Colin BERNIER
Vincent MAUREL

1999 :

Jean-Philippe BIDEGAINBERRY
Isabelle CLANET DIT LAMANIT

1998 :

Claire JAGER
Pierre-Emmanuel JEAN

1997 :

Pierre DEGOUL
Thibault DELORME

1996 :

Valérie DESFORGES
Marie-Cécile BIZARD

1995 :

Cécile TURON
Maya ASSI

1994 :

Cécile PUIBERNEAU
Stéphanie LAMY-BIEUVILLE

1993 :

Xavier KREMER
Hélène GERSON-MAIROT

1991 :

Jean-Philippe MARIANI
Laurence JARRET

1990 :

Françoise SALLIS-NEDELLEC
Ahcène TALEB

1988 :

Loeiz LEMOINE
Hubert de FRÉMONT

1987 :

Jacqueline ROUX
Pierre-Ann LAUGERY
Gilles DUFLOS

LISTE DES INVITÉS (ACCUSÉS) PAR LA CONFÉRENCE ET LE BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

2020-2021 : Madame Fanny ARDANT
2019 : Monsieur le Député Jean LASSALLE
2018 : Maître Henri LECLERC
2017 : Monsieur Jean-Michel APHATIE
2016 : Madame Marianne JAMES
2015 : Monsieur Bruno GACCIO
2014 : Monsieur Patrice LECONTE
2013 : Madame Audrey PULVAR
2012 : Monsieur Didier PORTE
2011 : Monsieur Christophe BARBIER
2010 : Monsieur Jean BENGUIGUI
2009 : Monsieur Jacques TOUBON
2008 : Monsieur Nelson MONFORT
2007 : Monsieur Alain DUHAMEL
2006 : Monsieur Richard DESCOINGS
2005 : Madame Isabelle ALONSO
2004 : Monsieur Patrick POIVRE d'ARVOR
2003 : Monsieur Robert HOSSEIN
2002 : Maître Jacques VERGÈS
2001 : Monseigneur Jean-Marie LUSTIGER
2000 : Monsieur Stéphane BERN
1999 : Monsieur Marc JOLIVET
1998 : Madame Arlette LAGUILLER
1997 : Monsieur Jean-Marie COLOMBANI
1996 : Monsieur Michel-Edouard LECLERC
1995 : Monsieur Erik ORSENNA
1994 : Monsieur Francis CHARHON
1993 : Monsieur Jacques SÉGUÉLA
1991 : Monsieur Daniel COHN-BENDIT
1990 : Madame Anne SINCLAIR
1989 : Monsieur Léon SCHWARZENBERG
1988 : Monsieur Alphonse BOUDARD
1987 : Monsieur Philippe BOUVARD

DISCOURS DE LA BÂTONNIÈRE CATHERINE SCHEFFLER

Je déclare ouverte la 25^e rentrée du barreau des Hauts de Seine. J'appelle Laetitia Leroy et Maxime Gallina, secrétaires de la conférence 2013. J'appelle Ariane Ory-Saal et Benjamin Desmurs, secrétaires de la conférence 2012. J'appelle Monsieur le Bâtonnier Patrick Quibel, fondateur de la conférence et de la rentrée du Barreau des Hauts-de-Seine. Monsieur le bâtonnier, vous avez la parole.

Intervention du Bâtonnier Quibel

Ariane Ory-Saal, Benjamin Desmurs, avez-vous lu ce magnifique article, enfin cet article, paru dans la Gazette du Palais des 16 et 18 septembre 2012 : « *L'irrésistible ascension du Barreau des Hauts-de-Seine. Ce Barreau dont, à lui seul, le site Internet fait rêver les avocats* » ? Quelle fierté pour vous d'assister à cette soirée et de participer à cette ascension en premiers de cordée.

C'est effectivement la 25^e rentrée de la conférence qui a été créée en 1985, et vous ont précédés 52 talentueux secrétaires. Dans quelques instants je vais vous remettre le trophée que toutes les académies nous envie : la statuette, notre Oscar à nous, qui sera du plus bel effet sur votre cheminée, entre la photo de votre prestation de serment avec en arrière-plan les luxuriantes Écuries de La Reine qui nous servent de Cour d'Appel, et puis de l'autre côté, les dédicaces de votre invité Didier Porte, dédicaces dont il m'a tweeté la primeur.

« *Pour Ariane, ma fusée inter-sidérante, mon avocate dans tous ses étages, mon Kourou de l'injustice* ». Oui, les jeux de mots sont un peu faciles, mais que voulez-vous ? Vous avez invité Didier Porte, pas Stéphane Hessel...

Et pour vous, Benjamin Desmurs : « Comme dirait l'architecte du Palais de justice de Nanterre, quand

Desmurs a la parole, l'amiante est à l'eau et le parquet craque ».

Vous êtes donc les heureux élus de cette promotion. Et votre talent a été reconnu sur un sujet tout à fait consensuel : si la femme était bonne, Dieu en aurait une. Sujet sans doute inspiré par un mâle aigri à la suite de l'élection d'une bâtonnière... Vous avez su tous les deux convaincre le jury. Vous Ariane, avec un féminisme nuancé, et vous Benjamin, avec une misogynie refoulée. En tout cas, vos mots et votre humour ont fait litière de la concurrence et vous avez été récompensés. Et je vous le dis, c'est mérité. J'y étais, vous étiez les meilleurs ! Certes je dis ça tous les ans, même quand je n'assiste pas au dernier tour éliminatoire mais cette année, vous méritez bien ce compliment.

Ariane, nous avons eu l'occasion de travailler ensemble quelques mois dans un cabinet et j'ai pu apprécier vos qualités humaines et professionnelles. Mais pour respecter l'objectivité et la parité, je me suis reporté aux traditionnelles interviews de notre correspondant à Nanterre, Vincent Maurel auxquelles vous vous êtes prêtée. Dans cette interview, vous avez relevé les nombreuses coïncidences qui vous unissent à Benjamin. D'abord, vous avez prêté serment le même jour : le 8 novembre 2010, c'était hier... Bon anniversaire. 2010-2012, 2 ans, les noces de cuir... Ensuite, vous avez été élus secrétaires sur le même sujet le même jour. Vous exercez tous les deux dans des cabinets généralistes et vous vous passionnez pour le droit pénal et les libertés individuelles. Mais Ariane vous avez su relever un autre point commun entre vous, un point commun de taille : vous avez acheté votre robe au même endroit, et ça, ça crée des liens très forts. D'ailleurs pour moi, je vous le dis, grâce à madame Petit, j'ai au moins 20 000 amis sur Facebook.



Vous auriez pu aller plus loin dans les comparaisons entre vous parce qu'on doit dire qu'à vous lire, ni l'un ni l'autre n'aviez la vocation d'être avocat. Et pourtant, vous êtes là aujourd'hui. Ariane, vous avez fait des études de théâtre. Vous vouliez être au théâtre, vous vouliez en faire votre profession. Au théâtre, vous y êtes. À vous de jouer ! Méfiez-vous parce que vous avez cité en exemple la pièce de Tadeusz Kantor, La classe morte, c'est quand même la seule pièce du répertoire où il n'y a pas une ligne de texte... Alors essayez de faire mieux tout à l'heure ! Et quand Vincent Maurel vous a demandé si être avocate c'était un rêve de gosse, vous avez répondu : Pourquoi pas un avocat ? Une vraie vocation... Et je vous cite : Je veux dépanner les gens dans des affaires d'accident de la vie. Dépanner, accident, finalement, pourquoi pas garagiste ?

Benjamin vous vouliez être fonctionnaire européen et vous avez commencé, en bon bourgeois que

vous êtes, à Chalon-sur-Saône. Et quand vous vantez cette région, vous parlez d'abord de la valeur de ses vignobles. Je regrette qu'Alain Fricaudet, notre bâtonnier doyen, ne soit pas là car vous partageriez les mêmes valeurs. Je ne parle pas du vignoble, je ne me permettrais pas, mais je parle de la culture de cette région de France qui est également la sienne. Alors, dans le cadre de vos études, vous vous targuez d'un parcours international. Excusez du peu. Le Luxembourg, la Belgique, la Hollande. Votre ville préférée ? Bruxelles. Votre pays préféré ? Les Pays-Bas. Ce n'est pas le tour du monde que vous avez fait, c'est le tour du Bénélux ! Cela dit Ariane, votre pays préféré, vous, c'est Zanzibar. Pourquoi ? Pour ces clous de girofle et pour Freddie Mercury ! Avec vous, Ariane, il faut suivre le fil.

Côté culture, vos chemins se sont séparés très nettement. Pour vous, Ariane, c'est le Comte de Monte-Cristo, Les Demoiselles de Rochefort, Les Parapluies de Cherbourg, votre côté un peu

fleur bleue. Alors que vous, Benjamin, c'est le seul ouvrage écrit par Mikhaïl Boulgakov, Le Maître et la Marguerite. Et puis les autoportraits du peintre autrichien Egon Schiele. Et vous précisez que ce qui vous plaît dans cet art, c'est le côté fantastique et torturé. Vous avez essayé la psychanalyse ? Cela dit Ariane, vous n'êtes pas en reste dans ce domaine puisque vous précisez que si vous aimez le Comte de Monte-Cristo, ce n'est pas pour faire plaisir à votre papa qui est historien, non. C'est parce que ce roman est l'apologie de la vengeance et de la revanche. Ah j'aime mieux ça quand même ! Côté professionnel Ariane, vos modèles sont Robert Badinter et Henri Leclerc. Apparemment vous n'en connaissez donc pas de contemporains. Pardon Henri Leclerc... Vous Benjamin, par contre, vous prenez comme exemple Philippe Dehapiot et Thomas Mitnick. Et vous dites je me permets de vous lire : ils ne sont pas des grands maîtres de la parole et ils ne sont pas les meilleurs plaideurs de leur génération. Quel compliment ! Ça va

leur faire plaisir sans aucun doute... Mais en fait, vous ajoutez que vous les appréciez surtout pour leurs résultats. Oui, c'est vrai que pour l'avocat, le résultat, ça compte un petit peu aussi. Et pour leur connaissance des failles de la procédure, leur côté bête noire sans doute. Mais attention, la marque est protégée. Enfin Benjamin, vous citez comme emblématique le procès du maréchal Pétain et vous louez les plaidoiries de nos confrères vraiment disparus, Jean Lemaire et Jacques Isorni. Par contre le troisième défenseur, le Bâtonnier Payen, n'a pas l'heur de vous plaire. Vous dites : plaquant le dernier, il a fait retomber la magie. C'est assez audacieux comme terme pour le procès de Maréchal Pétain... Il a fait retomber la magie par une intervention longue et ennuyeuse. Il faut que vous sachiez que les interventions des bâtonniers, c'est toujours long et ennuyeux ! Et c'est pour cela que je vais mettre un terme à ma propre intervention et que je vais vous remettre avec beaucoup de plaisir la récompense que vous avez bien méritée.



Mes chers amis. Je n'ignore pas que l'orthodoxie voudrait que je commence mon propos par une adresse énonçant, dans l'ordre de préséance réglementaire, les titres et fonctions de chacune des personnalités qui nous honorent de leur présence ce soir et que je leur exprime mes remerciements par quelques compliments bien tournés. Si je ne le fais pas et si j'ai privilégié l'emploi d'une formule inhabituelle en pareille circonstance, n'y voyez aucunement une marque d'ignorance ou de provocation, mais partant du principe qu'à un anniversaire ne viennent que des amis et que certains ne sont pas plus égaux que les autres, l'expression de mon souhait est que cette soirée soit placée sous le signe de la convivialité et non d'un protocole impersonnel. Donc, bienvenue à toutes et à tous.

C'est pour moi un honneur mais surtout un bonheur de vous accueillir à notre 25^e rentrée de la conférence qui marque aussi le 40^e anniversaire de notre Barreau. Votre participation à cette manifestation est le témoignage précieux de votre estime pour notre profession et de votre attachement à notre ordre.

Le propre de l'auxiliaire étant de se conjuguer au passé, au présent et au futur, il en est naturellement ainsi de l'avocat auxiliaire de justice, privilégiant l'être à l'avoir et faisant profession du verbe. Retour vers le passé : les plus récents travaux archéologiques nous apprennent qu'il y a 6000 ans, l'actuel territoire des Hauts-de-Seine était peuplé de tribus gauloises, ce qui explique peut-être certains aspects de l'histoire de notre Barreau sur lesquels nous reviendrons, et que Lutèce était située sur le site de l'actuelle ville de Nanterre et non sur celui de l'île de la Cité, n'en déplaise à certains puissants barreaux voisins... Cependant, il faudra attendre que le XX^e siècle souffle ses 72 bougies pour que le Barreau des Hauts-de-Seine pousse son premier cri. C'est long comme lacune... D'aucuns ont pu dire qu'il n'avait pas d'histoire. Il est vrai que nous aurions quelques difficultés à commémorer le bicentenaire de son rétablissement par Napoléon, comme viennent de le faire la plupart des Barreaux.

Le département des Hauts-de-Seine est en effet né de la disparition des anciens départements de la Seine et de la Seine et Oise, résultant de la loi du 10 juillet 1964 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1968.

Le Tribunal de Grande Instance s'est quant à lui créé par la loi du 12 juillet 1967 et son installation contemporaine de la loi du 31 décembre 1971 en portant fusion des professions d'avocats, d'avoués, mais ceux de première instance et d'agréés. La même année voit la nouvelle profession créer celle de conseil juridique. Cette réforme ne fit pas l'unanimité. Ainsi peut-on lire sous la plume du Bâtonnier Damien dans un article de la Gazette du Palais du 13 mai 1972 intitulé « Chant funèbre pour la mort du barreau », que la loi du 31 décembre 1971 portant réforme des professions judiciaires a purement et simplement supprimé la profession d'avocat telle qu'elle existait depuis 1362 pour n'en laisser subsister que le titre.

L'entrée en vigueur du décret d'application de ladite loi étant fixée au 16 septembre 1972, dans les trois jours qui ont suivi, soit dès le 19 septembre 1972, sept avocats : Henri Ausseil, Dominique Blavier, Guy Desclozeaux, Éliane Droit-Mary, Annette Lévy, Jacqueline Pecquet et Marc Marcel Wislin et un avocat inscrit sur la liste du stage, Philippe Cariot, (que je salue au premier rang), se réunissaient en vue de la constitution d'un Barreau et de l'élection de son bâtonnier et de son conseil de l'ordre.

Il fallut encore attendre quelques semaines l'arrivée d'un huitième avocat en la personne de Colette Jullien, pour que soient réunies les conditions réglementaires permettant la mise en œuvre des décisions ainsi prises. Le Barreau des Hauts-de-Seine était né.

Il est remarquable de relever dès l'origine sa modernité. Quatre hommes et quatre femmes, en ce compris le stagiaire, le Barreau des Hauts-de-Seine a inventé la parité. Ses bâtonniers seront successivement un homme et une femme : Dominique Blavier en 1973, Jacqueline Pecquet en 1975, Guy Declozeaux en 1977, Bernadette Pistre en 1979. Le Barreau des Hauts-de-Seine a aussi inventé l'alternance. Las, la machine se grippe et

il faudra attendre presque 30 ans, le 7 décembre 2010 et la 20^e élection pour qu'un nouveau bâtonnier s'accorde au féminin. Le Barreau des Hauts-de-Seine a failli inventer la prescription trentenaire...

Mais reprenons le fil de l'histoire. Les débuts sont difficiles. Le tribunal est installé dans des locaux industriels provisoires en limite de la ville. Et le bâtiment actuel, œuvre de l'architecte Wogenscky jusqu'ici disciple de Le Corbusier, ne sera inauguré qu'en 1974.

Le tribunal n'a pas plénitude de compétence. Le Tribunal de Commerce et les Conseils de Prudhommes n'existent pas encore. La Cour d'Appel de Versailles non plus. Le Barreau ne bénéficie pas de la postulation. Ainsi que l'écrira plus tard le bâtonnier Jean-Luc Rivoire dans un article intitulé « Un barreau pour l'avenir », titre prémonitoire, les premières années ont été dominées par la nécessité d'exister. Il fallait tout créer et ce fut la tâche des premiers d'entre nous.

Malgré cet environnement peu accueillant, le Barreau des Hauts-de-Seine croît et embellit. On peut dire qu'il bénéficie d'une prime enfance heureuse, d'une constitution robuste, d'une bonne santé et d'une croissance régulière et harmonieuse. Il est vrai que le législateur de 1971 lui a fait une promesse : pour le 1^{er} janvier suivant son 12^e anniversaire, soit le 1^{er} janvier 1985, il aura, ainsi que ses frères du même âge, Bobigny et Créteil, un très beau cadeau : la fin de la période provisoire de la multipostulation. Sed lex.

Ces promesses d'avenir, de lendemains qui chantent, incitent naturellement un certain nombre d'avocats à partir à la conquête de l'Ouest parisien, démentant ainsi la prophétie du Bâtonnier Lemaire : « *Comment voulez-vous qu'un avocat au Barreau de Paris puisse accepter de perdre ce titre admirable pour aller s'inscrire en banlieue ?* ».

Ainsi en 1984, le Barreau des Hauts-de-Seine compte plus de 200 avocats, soit une progression de 2 500 % en 12 ans... Il constitue un Barreau

à taille humaine où tous exercent une même activité judiciaire, se rencontrent au Palais, partagent les mêmes valeurs professionnelles et un même idéal de défense. La relation avec la magistrature y est facile et marquée par la confiance et l'estime réciproques. Eh oui, *je vous parle d'un temps que les moins de 20 ans (de barre) ne peuvent pas connaître...* Décidément, la nostalgie n'est plus ce qu'elle était. Hélas ! Le bouclier de la loi ne suffit pas à protéger le juste de la puissance des légions de certains puissants barreaux voisins, beaucoup plus attachés à la perte du Grand Tribunal de la Seine qu'à celle de Lutèce.

Nous sommes en 1984 après Jésus-Christ, toute la région parisienne est occupée, enfin presque toute la région parisienne. Un Barreau d'irréductibles avocats résiste encore et toujours à l'invasisseur parisien.

Le barreau crie à l'injustice, le Conseil de l'Ordre démissionne, le bâtonnier Robert Gardes, (le bien nommé), se bat mais ne se rend pas. En vain... le combat est malheureusement trop inégal. Sans potion magique, point de salut. Et c'est un bien triste Noël, avec la loi du 29 décembre 1984 pérennisant la multipostulation pour Paris et les tribunaux dits périphériques. Dura lex et malheur aux vaincus !

Privé de la vitamine de la postulation, le Barreau des Hauts-de-Seine vit une adolescence difficile et une crise de croissance. Il ne progresse plus que d'une dizaine d'avocats par an jusqu'en 1991, malgré les efforts déployés par ses bâtonniers successifs pour démontrer son dynamisme et son attractivité, notamment le bâtonnier Patrick Quibel, qui pour apporter la démonstration du talent du jeune barreau créé en 1985, le concours de la Conférence et la rentrée du Barreau dont c'est aujourd'hui le 25^{ème} anniversaire.

À l'âge de la majorité, le Barreau des Hauts-de-Seine n'est pas le grand adulte escompté et ne dépasse pas les 300 membres. 1972 a marqué sa naissance et sa première vie, 1992 marquera sa deuxième vie et son union, après de courtes fiançailles avec une proche cousine née comme lui en 1972.

Coup de foudre, erreur de jeunesse, mariage de raison ? Chacun sa réponse... Ce qui est certain, c'est qu'ils eurent beaucoup d'enfants.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi du 31 décembre 1990, en portant fusion, absorption dans le cas présent, de la profession d'avocat avec celle de conseil juridique, conduit en effet au triplement des effectifs du Barreau des Hauts-de-Seine dans la nuit du 31 décembre 1991 au 1^{er} janvier 1992. L'avocat nouveau est arrivé. Grâce à ce prompt renfort, le Barreau des Hauts-de-Seine retrouve force et vigueur et atteint la taille qui aurait dû être la sienne. Mais la vie de couple est parfois compliquée et le bonheur d'être ensemble ne suffit pas toujours. C'est un vrai défi que doivent relever le bâtonnier en exercice, Christophe Ricour, (que je salue également), et ses successeurs pour maintenir l'unité d'un corps aussi polymorphe au sein duquel se côtoient activité judiciaire et juridique, avocats individuels et grands cabinets. L'abbé Pierre est le

golden boy, pour reprendre la formule du Bâtonnier Gérard Christol.

Le bâtonnier Bruno Berger-Perrin s'emploiera à en faire un Barreau moderne, exemplaire, laboratoire et modèle de la nouvelle profession. Alternant dans la proportion d'un tiers/deux tiers bâtonniers de pratique judiciaire et de pratique juridique, le Barreau des Hauts-de-Seine passe l'an 2000 sans bug avec le Bâtonnier Alain Boulard et aborde le XXI^e siècle, s'efforçant de faire face dans la sérénité et l'unité aux réformes successives, parfois voulues, imposées souvent.

La pluralité des métiers exercés, la multiplicité des champs d'activités et la variété des modes d'exercice ont fait de l'avocature une profession plurielle. Le Barreau fait sienne la maxime de Paul Valéry : *« Mettons en commun ce que nous avons de meilleur et enrichissons-nous de nos mutuelles différences. »*



En l'an 2002, le bâtonnier Mattéoli faisait le constat que le temps passe vite et aujourd'hui nous avons 30 ans. C'est encore la jeunesse bien sûr, mais ce n'est plus l'enfance. Et nous voilà presque 1800 trentenaires, vigoureux, pleins d'allant, bourrés de talent et d'avenir. En l'an 2012 le Barreau des Hauts-de-Seine a 40 ans, c'est l'âge de la maturité. 3^{ème} Barreau français, il compte désormais 2000 avocats, dont la majorité est née de son union de 1992 sous le signe de la nouvelle profession. C'est un Barreau de son temps, composé majoritairement de jeunes avocats.

Cette jeunesse est représentée par les Secrétaires de la Conférence dont nous célébrons ce soir l'éloquence et la magie du verbe. Or parfois, l'éloquence se nourrit du silence. Aussi ce soir, moi Bâtonnière, je ne parlerai pas d'un certain nombre de sujets parce qu'ils sont indignes d'un pays qui se veut celui des Lumières et des Libertés.

Moi, Bâtonnière, je ne vous parlerai pas de l'état de notre justice. Elle est sinistrée et même en état de cessation de paiement. Notre nouvelle Garde des Sceaux n'a pas caché lors de sa présentation de son projet de budget 2013, que la mise en œuvre de la politique gouvernementale de maîtrise des dépenses publiques conduirait pour son ministère à une baisse de 7% du budget de fonctionnement des juridictions. On ne peut qu'être inquiet de la traduction de ces économies sur le terrain alors que la situation est déjà difficile, que de nombreux postes de magistrats et de greffiers ne sont pas pourvus et que certains greffes vont jusqu'à déplorer de ne plus avoir de papier. Suis-je alarmiste ? Malheureusement non.

Ce soir, nous ne recevrons pas madame Virginie Duval, rapporteur du congrès de l'USM, l'Union Syndicale des Magistrats, qui le 19 octobre dernier s'est exprimée ainsi : *« Est-il bien raisonnable de limiter encore une fois les budgets de fonctionnement des juridictions ? La baisse de*



ces budgets déjà ridiculement bas, annoncée à hauteur de 7 %, peut en réalité être évaluée à plus de 20 % lorsqu'on analyse de manière plus détaillée les documents budgétaires. Faudra-t-il arrêter de rendre des décisions dès octobre, faute de papier, encre et crayon ? » Fin de citation. Sans commentaire.

Il faut savoir qu'au plan européen, la France est classée par le Conseil de l'Europe au 34^e rang, sur 40 pays pour ce qui est de la part de son produit intérieur brut consacré à la justice, derrière entre autres, la Russie, la Moldavie et le Monténégro. On peut évidemment se consoler en disant que nous faisons mieux que l'Albanie !

Il faut savoir qu'au plan national, toutes juridictions confondues, le délai moyen de traitement d'une affaire est de 279 jours et le stock de dossiers à juger continue d'augmenter.

Ce soir, nous ne recevrons pas non plus Monsieur le député Thierry Braillard, c'est réellement son nom, qui intervenait en ces termes lors de la séance des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale : « *à Nanterre, la section du commerce du Conseil de Prudhommes a mis plus de trois ans entre le moment de la saisine et la date du délibéré pour juger un licenciement abusif.* » Nous arrivons d'ailleurs à une situation ubuesque où la justice est saisie et s'auto condamne à indemniser des plaignants pour délai de jugement excessif au regard des exigences des textes européens. Ainsi notre Barreau est-il intervenu cette année en justice, au côté et au soutien des intérêts d'un justiciable victime des lenteurs du Conseil de Prudhommes de Nanterre.

Moi Bâtonnière, je ne vous parlerai pas de l'aide juridictionnelle. Car visiblement, en la matière, le changement, ce n'est pas maintenant. Et la profession d'avocat assure des missions de plus en plus nombreuses du fait de l'augmentation du nombre des bénéficiaires liés à la crise économique pour une indemnisation non revalorisée, donc chaque année plus ridicule. Pire encore, contrairement aux effets d'annonce, le budget 2013

de l'accès au droit connaît une nouvelle diminution de 18 millions d'euros.

Ce soir, nous ne recevons pas notre confrère André Vallini, Monsieur Justice du candidat François Hollande, qui indiquait le 12 avril 2012, lors d'une rencontre avec les représentants du monde judiciaire, parlant de son candidat : « *son idée, c'est de rendre la justice quotidienne plus accessible financièrement en doublant l'aide, notamment l'aide juridictionnelle, pour que les citoyens modestes puissent être défendus par des avocats bien rémunérés* ». Cherchez l'erreur !

Moi, Bâtonnière, je ne vous parlerai pas de la garde à vue. Le Barreau des Hauts-de-Seine continue à assumer ses responsabilités et je dois souligner une nouvelle fois le dévouement de mes consœurs et confrères volontaires qui, 365 jours sur 365, permettent que soit assuré le respect des droits de tous au stade de l'enquête de police, alors même qu'ils n'ont toujours pas accès au dossier.

Le recul du Conseil constitutionnel sur ce point a été une déception et le salut viendra sûrement de l'Europe, soit par la voie de la directive du 22 mai 2012 relative au droit à l'information dans le cadre des procédures pénales qui doit être transposée par les états membres avant le 2 juin 2014, soit par celle d'une nouvelle condamnation de la France par la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Au plan matériel, nous savons tous que Bercy et la Chancellerie se sont refusés à la prise en charge des frais de fonctionnement exposés par les ordres pour l'organisation des permanences au titre de l'année 2011 et s'ingénient à complexifier les procédures pour ceux de l'année 2012, voire 2013. La promesse d'abolition sans délai de la taxe de 35 € sur les instances, promesse faite par le nouveau gouvernement, reste du domaine de l'espérance.

Ce soir, nous ne recevrons pas madame Christiane Taubira, Garde des Sceaux, ministre de la Justice qui, je la cite, « *aurait rêvé l'abolir* », mais a finalement et simplement je cite, toujours « *obtenu qu'elle ne soit pas augmentée* ». Comme quoi

le pire n'est jamais sûr... Rendez-vous en 2014, peut-être.

Il est vrai que nos gouvernants ne peuvent pas tout faire. Et qu'il leur a paru beaucoup plus urgent de prolonger sans tarder de deux années, c'est-à-dire jusqu'en 2020 au lieu de 2018 la taxe exceptionnelle de 150 € destinée à l'indemnisation des avocats. Le Conseil constitutionnel nous a également déçu par sa décision, considérant que ces droits de péage sont conformes à la Constitution et ne font pas obstacle à l'accès à la justice.

Moi, Bâtonnière, je ne vous parlerai pas non plus de la Cour Nationale du droit d'asile. Non pas parce que ça me vaudrait, comme l'année dernière, une lettre de sa présidente, me semant de m'expliquer de mes propos. Mais parce que son fonctionnement est à ce point conflictuel qu'il a fallu, en début d'année, mettre en place, avec les barreaux d'Ile-de-France, une permanence de membre du Conseil de l'ordre pour gérer les incidents d'audience.

Ce soir, nous ne recevrons pas non plus Monsieur Jean-Marie Delarue, Contrôleur Général des lieux de privation de liberté, nommé par le gouvernement pour tenter de trouver des solutions d'apaisement nécessaires à son fonctionnement et dont c'est pour moi l'occasion de saluer la rigueur et la qualité du travail dans l'exercice de ses différentes missions.

Je tiens à exprimer mon total soutien aux consœurs et confrères qui, chaque jour, avec une détermination remarquable, se battent, le terme n'est pas trop fort, dans un tel climat d'adversité.

Moi, Bâtonnière, je ne vous parlerai pas du secret professionnel. Le secret professionnel est consubstantiel de la profession d'avocat et sa défense est un combat permanent que nous devons mener. Plusieurs décisions de la Cour de Cassation récentes sont de nature à susciter les inquiétudes les plus vives : arrêt du 22 septembre 2011 qui dénie un caractère confidentiel aux correspondances entre un avocat et son bâtonnier ; arrêt du 31 janvier 2012 validant des enregistrements d'entretiens entre un avocat et son client et leur transcription non

ordonnée par une autorité publique. Rassurons-nous, une proposition de texte visant à en assurer une meilleure protection, notamment dans ces deux cas, a été adoptée par le Conseil National des Barreaux en septembre et tout doit être mis en œuvre pour qu'elle trouve sa traduction dans la loi au plus vite.

Par ailleurs, le projet de la quatrième directive européenne sur le blanchiment vise à faire peser sur les avocats une obligation de déclaration de soupçon non seulement de l'opération de blanchiment, mais aussi de dénonciation par l'avocat du délit qui en est le support, et à supprimer ainsi la protection que constitue l'actuelle interposition du bâtonnier.

Soyons vigilants, nous ne recevons pas ce soir et nous regrettons vivement Monsieur Christian Charrière-Bournazel, président du Conseil National des Barreaux, qui déclarait il y a quelques semaines : « *En ce cas, le CNB prônerait la désobéissance civile* ». N'est-il pas en effet profondément choquant de faire peser en aval sur les professionnels la charge d'une déclaration de soupçon, alors que les gouvernements continuent d'accepter en amont les relations financières avec les établissements situés dans des paradis fiscaux ? Il est vrai qu'éradiquer le problème à la source suppose une véritable volonté politique.

Moi, Bâtonnière, je ne vous parlerai pas de l'accès à la profession. Celui-ci doit être garanti par un principe d'égalité et ne doit pas permettre que certains puissent s'affranchir des règles qui s'imposent aux autres. Le décret poubelle du 3 avril 2012, destiné à permettre aux ministres et parlementaires déçus du suffrage universel d'intégrer sans examen ni contrôle la profession d'avocat est une première. Il fallait oser ! Permettre à quelqu'un qui ne présente aucune garantie de compétence alors que l'obligation de compétence est affirmée par le règlement intérieur national, d'intégrer directement la profession d'avocat sans examen et sans pratique professionnelle, au seul motif particulièrement vague qu'il a pu concourir à l'élaboration de la loi, c'est dénier toute considération à notre profession en laissant entendre qu'elle ne nécessite

pas de connaissances particulières. Pourquoi ne pas aller plus loin et autoriser les bouchers-charcutiers à devenir chirurgiens, motif pris de leurs connaissances en anatomie... ?

Ce soir, nous ne recevrons par Michel Mercier, ancien Garde des Sceaux, ministre de la Justice, signataire de ce décret scélérat. Le Conseil National des Barreaux a formé un recours contre ce texte et notre nouvelle Garde des Sceaux vient d'affirmer partager notre émoi et prendre l'engagement d'apporter les corrections nécessaires. Nous attendons donc un passage à l'acte dans les meilleurs délais.

De façon plus générale, il apparaît indispensable que la profession ait un meilleur contrôle sur les conditions de son accès surtout quand il s'agit de voies d'accès parallèles, afin de garantir aux consommateurs de droit que sont nos concitoyens la qualité et le niveau de services qu'ils sont en droit d'attendre.

Il existe encore de nombreux sujets dont je pourrais ne pas vous parler et de nombreuses personnalités que nous ne recevrons pas. On ne peut pas plaire à tout le monde ! Mais vous l'avez compris, mes seuls invités ce soir, c'est vous.

Encore une fois, merci à toutes et tous de m'avoir accompagnée et soutenue durant ces deux années. Nos chemins à l'avenir risquent de se croiser moins souvent, mais cela ne signifie pas pour autant que nous devons nous perdre de vue.

Monsieur le Préfet Peyvel, permettez-moi de souligner qu'il est agréable que l'État soit représenté dans notre département par un homme de votre qualité. Vous rencontrer est chaque fois un réel plaisir.

Monsieur le Président Hayat, nos échanges ont toujours été francs, directs, loyaux et respectueux des intérêts dont nous avons respectivement la charge. Il en est résulté une réelle efficacité dans l'action, notamment sur le sujet difficile du RPVA. Je ne peux que me féliciter de cette collaboration fructueuse.

Mes chères consœurs, mes chers confrères. Merci pour ce sourire au vestiaire, ces quelques mots d'encouragement qui donnent de l'énergie pour la journée. Merci de votre amitié confraternelle, de votre écoute, de votre compréhension et de la confiance que vous m'avez témoignée. Merci pour ces deux années exceptionnelles et ces instants partagés qui resteront à jamais gravés dans ma mémoire.

J'espère avoir été à la hauteur de vos attentes et tenais à vous exprimer ma fierté d'avoir été votre Bâtonnière. Le temps est passé très vite et mon mandat touche à sa fin. Dans quelques semaines, c'est avec émotion que je passerai le bâton. Monsieur le Bâtonnier désigné, mon cher Olivier, tu as là un très beau Barreau. Ta mission, et tu l'as acceptée, n'est pas impossible. Ce sera de le conduire vers le demi-siècle. C'est facile, il faut et il suffit d'aimer les avocats !

Faites entrer l'accusé ! Monsieur Porte, l'affaire Porte nous allons la prendre, mais elle ne sera pas jugée à huis clos. Monsieur Porte, vous êtes le 25^e accusé à comparaître devant cette cour. Bienvenue au club ! L'heure est venue pour vous de répondre des turpitudes passées, présentes et à venir que ne manquera pas de vous imputer une accusation réputée pour son imagination débordante, pour ne pas dire débridée, représentée à cette barre par madame Ariane Ory-Saal, secrétaire de la Conférence 2012. Comme tout accusé, vous aurez droit à un défenseur de grande qualité. Monsieur Porte, fini les effets de seuil. Au Barreau, on change d'échelle. À la barre qui n'est pas de seuil, place aux effets de manche. Pour cela, une seule solution Maître Desmurs, secrétaire de la conférence 2012. S'il n'est pas de coutume que notre juridiction remercie de leur présence ceux qui sont cités à comparaître devant elle, dans la mesure où votre comparaison est volontaire, permettez-moi de faire exception à cette règle. N'y voyez cependant en aucune façon une promesse d'indulgence. Je ne peux pas vous garantir qu'il vous sera fait un procès équitable, mais en tout état de cause, vous aurez la parole en dernier. Madame l'Avocat Générale, vous avez la parole pour vos réquisitions.

RÉQUISITOIRE DE MAÎTRE ARIANE ORY-SAAL

Madame la Bâtonnière, chère Catherine, mesdames et messieurs les anciens, ah non, pardon, juste Messieurs les anciens bâtonniers, mesdames et Messieurs les membres du Conseil de l'Ordre, chers anciens Secrétaires de la Conférence, Monsieur Pierre Degoul, mes chers confrères, femmes, hommes, enfants du commun.

Si je me présente devant vous ce soir, c'est pour vous parler du cas préoccupant d'un homme qui ose revendiquer le statut de chroniqueur satirique, d'humoriste sans vergogne, d'empêcheur de tourner en rond, d'un homme dis-je, que j'accuse d'être ce qu'il est, c'est-à-dire en peu de mots : un imposteur, un menteur, un escroc. Monsieur, oui, oui, c'est de vous dont je parle. Cessez de faire le mariole dans le box des accusés ou je fais évacuer la salle. Déclinez pour l'assistance vos nom, prénom, âge et qualité.

Didier Porte

Je m'appelle Didier Porte. Je suis né le 29 janvier 1958 à Compiègne, dans l'Oise. J'exerce la profession de fantaisiste, non dénué d'une certaine gravité.

Maître Ariane Ory-Saal

Effectivement, vous êtes né dans l'Oise, au sein de la sous-préfecture de Compiègne, ville dans laquelle l'admirable Michel Drucker fit son service militaire. Vous êtes né, vous l'avez dit, le 29 janvier 1958 à la Saint Gildas. Oui, madame la Présidente, Gildas, aussi appelé «le sage» par ses pairs, ancêtre d'une réforme morale prêchant la vie monastique comme rempart à la barbarie et aux invasions. Je vous laisse apprécier comme ce saint patron sied mal à cet énergomène. Non, vous ne me ferez pas en dire trop, trop vite. Notre assemblée ne décélèra pas le véritable danger que vous représentez pour

notre société démocratique si je requiers trop fort et trop tôt à votre rencontre.

Je reprends donc votre portrait afin que tous ici perçoivent la jeunesse d'un arnaqueur. Contrairement à tous les Picards et ils sont, j'en suis sûr, légion dans la salle ce soir, vous entamez des études moyennes à l'école élémentaire Karl-Marx, puis au lycée du Saint-Esprit. On perçoit déjà l'alternance du style révolté et bigot. Vous poursuivez ensuite une vie étudiante bavarde, votre jeunesse étant empreinte de revendications dépassées autant que bruyantes, en désaccord permanent avec tout le monde. Vous débutez alors une carrière journalistique régionale - et qui croyez-moi, aurait dû le rester - dans une chronique néo-léniniste dénommée « *Y'a que le collectivisme qui compte* ». Stimulant, non ?

En effet, à votre arrivée à La Dépêche du midi en 1984, vous entamez votre travail de sape perpétuelle des institutions, des codes, des règles, en inventant de toutes pièces des sujets, des interviews. Combien de fois avez-vous annoncé la mort de Charles Pasqua ? Ou encore le mariage d'Édouard Balladur avec Édith Cresson ? en mentant délibérément au lectorat et à vos supérieurs, en vous construisant ce personnage pernicieux que vous êtes encore aujourd'hui. Je passe sur le fait qu'à peine entré dans l'équipe de ce quotidien, La Dépêche du Midi, dont le sous-titre est « *Le Journal de la démocratie* » - tout un programme - dans lequel la qualité des sujets abordés : sport, politique locale et faits divers plus ou moins sordides, n'a d'égal que la neutralité politique de son Président, Jean-Michel Baylet. Donc à peine embauché vous êtes licencié, pour vous être, une fois n'est pas encore coutume, moqué du monde. Et mesdames et messieurs présents ce soir, vous le saurez, vous le savez peut-être déjà, des licenciements Monsieur Porte en a connu, et en connaîtra encore.



Vous êtes par la suite passé par de multiples radios libres, semi-libres, ou même asservies : de TSF 93, que personne sauf peut-être Pierre Degoul ne connaît, à RFM ou Europe 2, au gré des opportunités qui se présentaient à vous, ou plutôt au gré des naïvetés des DRH dupés par votre verve lors de vos entretiens d'embauche. Vous intégrez même l'équipe de Culture Pub sur M6, émission consacrée comme son nom l'indique, à la communication publicitaire. Comble de l'ironie pour un anticapitaliste bolchévique comme vous prétendez l'être ! Il fallait sans doute payer les traites de votre Porsche 911 Turbo rouge passion de la révolte, non ? N'étant plus à une contradiction près, vous intégrez ensuite l'équipe de Laurent Ruquier, journaliste dont l'insolence n'a d'égale que le nombre de programmes passés en prime-time sur le service public, dans son émission « Rien à cirer ». Et, accrochez-vous, vous vous retrouvez aux côtés de Laurent Gerra et d'Anne Roumanoff, deux humoristes que l'on connaît pour leur impertinence chevillée au corps, pour

le couteau rouillé qu'ils ont entre les dents lorsqu'ils critiquent le pouvoir, preuve ici encore, de votre perpétuel jeu de dupes. Ce n'est à nouveau qu'un passage... Vous êtes remercié pour inhumanité en raison de votre chronique haineuse contre notre idole des jeunes, jeune qui portent désormais des dentiers et des prothèses de hanche... Johnny Hallyday. On frise ici l'abus de faiblesse !

Un grand sage a dit : « Ce sont toujours les mauvaises idées qui se font le meilleur chemin ». Avec vous monsieur Porte c'est une autoroute !

Puis vous voilà à 40 ans bien sonnés, vous intégrez l'équipe de Ouï FM, radio rock destinée à un public d'adolescents vulnérables, pour une chronique matinale qui a bercé insidieusement je l'avoue, mes jeunes années. Encore, et de manière parfaitement incongrue, vous vous entichez de Stéphane Bern, personnage jugé ici-même en l'an 2000, que l'on appelle dans les milieux autorisés « la bouchée

à la reine »... avec lequel vous vous associez dans l'équipe du Fou du Roi. Bern que vous ne lâcherez plus jusqu'à ce jour, signe sans doute de votre royalisme refoulé. Cet atterrissage sur France Inter, radio de laquelle vous décollez aussi sec après avoir, avec votre acolyte Stéphane Guillon, dépassé les bornes de la décence matinale. Cet atterrissage donc, est l'énième de votre carrière rebondissante qui vous fait aujourd'hui aboutir, non sans un certain culot, sur RTL. Oui, oui, vous avez bien entendu, RT ! Radio Télévision Luxembourg, émanation du grand-duché du même nom dans les années 30, haut lieu de la liberté de parole où officiaient et officient toujours les grands noms déchus de la scène médiatique française : Julien Courbet, Jacques Pradel, Flavie Flament, Marc-Olivier Fogiel. Territoire, que dis-je... emprise radiophonique des Grosses Têtes et d'Amanda Lear ! Vous n'êtes pas à une contradiction près, mais celle-ci, il faut l'avouer, du haut de vos canoniques 54 ans, vous fait franchir un nouveau cap.

Vous qui critiquiez avec rage lors de votre chronique « *Apathie m'a tué* » du 27 mai 2008, les équipes de RTL qui interviewaient en exclusivité et avec complaisance le chef de l'état d'alors, Nicolas Sarkozy. Avez-vous perdu la mémoire ? Ou plutôt, vous êtes-vous accommodé de cette façon de procéder avec les puissants ? Surtout, et je demande son attention à toutes et à tous, bien que je perçoive une certaine torpeur de fin de semaine, associée à un discours brillant certes, mais assommant. Surtout dis-je, Didier Porte associe cet emploi de façade sur cette radio conventionnelle à une collaboration étroite sous la forme de chroniques hebdomadaires avec deux repris de justice, deux compagnons de la médisance politico culturelle, deux licenciés économiques qui crient vengeance à peine on leur tend un micro, j'ai nommé : Daniel Schneidermann et Edwy Plenel. Ces deux individus, en qualité de co-auteurs ou de complices, officient désormais respectivement sur leur autocratique média web, Arrêt sur images pour le premier et Mediapart pour le second, dans lesquels ils se sont au demeurant auto proclamés Directeur et Président.

Trois multirécidivistes du monde audiovisuel, radiophonique et de la presse écrite complotent donc avec résolution dans le cadre d'une association de malfaiteurs, avec pour idéologie les trois propositions suivantes : un, le monde des médias est nécessairement corrompu et à la botte du pouvoir ; deux, le monde politique corrompu également et par trop rompu aux facéties de la communication ; trois, le monde artistique est nécessairement superficiel et intéressé. J'en tremble ! Mesdames et messieurs, n'ayons pas peur des mots. On assiste ici à la formation d'une bande organisée ayant pour but de troubler l'ordre public. Il s'agit ni plus ni moins d'une illustration parfaite des termes de l'article 132-71 du Code pénal, d'un groupement formé d'une entente établie de journalistes et chroniqueurs frustrés se réunissant régulièrement afin de préparer la commission d'infractions, si ce n'est pénale, du moins au bon goût. Didier Porte, je le sens déjà, à l'aide de son avocat le plus bas d'Inter va se revendiquer du génial et unique Pierre Desproges, à la plume aiguisée et au fiel assassin qui occupait il y a quelques décennies ma place d'accusateur public. Mais de qui se moque-t-on ? Lui, contrairement à l'accusé, ne s'accommodait de rien, fustigeait tout, partout, tout le temps, sans compromis ni demi-mesure. Partager les mêmes initiales, mais inversées, ne vous donne pas le droit de vous prévaloir de son piquant. Lui qui disait dans son fameux fonds de tiroir : « *J'ai le plus profond respect pour le mépris que j'ai des hommes* », aurait-il dit de lui-même, qu'il poursuivait, je vous cite : « une perspective d'éclairage citoyen, voire d'illumination pédagogique », se serait-il trouvé, je vous cite encore : « désopilant enchanteur ». Non, ça n'est vraiment pas du même niveau. Je préfère et de loin, les fonds de tiroirs de Desproges au haut du panier de Porte !

Vous vous acharnez même sur des élus de la République. Tout ce qu'il y a de plus honorable que sont les Balkany, les Santini, les Ceccaldi-Raynaud, que je salue, et que vous tentez de salir dans votre chronique du 12 mars 2008, spirituellement nommée « *Beyrouth sur scène* ». A ce titre, Desproges écrivait : « *La naïveté grotesque des enfants fait peine à voir, comparée à la maturité sereine des adultes. L'enfant croit au Père-Noël,*

l'adulte non, il vote ». Quoiqu'amère et cruelle, cette constatation était dans la parfaite ligne éditoriale de ce chroniqueur libre et impertinent : ni Dieu, ni maître, ni Mélenchon, seulement des femmes, Brassens et un bon Bordeaux... Monsieur Porte. Dois-je au demeurant vous rappeler qu'à l'instar de cette douce Rama Yade, vous non plus, personne ne vous a élu. Bien au contraire, vous n'avez été plébiscité par personne tout au long de votre carrière et partout où vous êtes passé, l'herbe, légale ou non, n'a plus poussée, tel un Attila de la Fête de l'Huma. Non vraiment Didier, je me permets de vous appeler Didier parce qu'au fond vous me faites de la peine, vous vous êtes fourvoyé toute votre vie.

Comment voulez-vous que quiconque vous garde lorsque vous n'hésitez pas à déclarer dans votre chronique du 1^{er} mai 2008, qui s'intitulait à l'époque « *Et Viva el sous comandante Sarko* » Je cite : « *Voilà chers camarades, j'ai terminé ma journée de travail payée double* ». Non mais qu'y a-t-il de plus

déplaisant et impoli que de parler d'argent avant 8 h du matin, un jour férié qui plus est ?

Et vous tentez de faire croire à vos followers du site Tweeter que vous seriez un humoriste maudit ! Vous n'hésitez pourtant pas à vous y complaire dans des phrases chocs, afin de faire le buzz, sans doute. Le 27 octobre dernier, vous écrivez : « *Je propose l'exécution sommaire de tous les crétins médiatiques qui utilisent le verbe débriefer et l'expression rentrer dans le dur* ». Affligeant !

Le 25 octobre, vous écriviez : « *Carla Bruni juge improbable le retour de Nicolas Sarkozy en politique. Bien sûr, de même qu'elle ne sait pas ce qu'est le Botox, elle a juste grossi du front* ». Charmant !

Le 15 octobre déjà, je vous cite : « *André Santini devant le tribunal correctionnel de Versailles. Ça va fuser les vannes. Et si on le condamne à ne plus jamais en faire ?* » Déplorable !



Évidemment, ce n'est pas parce qu'on n'a rien à dire qu'il faut fermer sa gueule... Et vous n'avez manifestement rien à dire mais avec votre Twitter. On est loin de La Princesse de Clèves.... Et j'épargne à l'auditoire moult saillies de l'accusé prolix comme vous êtes. Mais pourquoi êtes-vous aussi méchant ? Quel sombre mâle vous habite ? Vous voulez faire rire les masses, titre de votre dernier spectacle, sur fond de petit père des peuples, col relevé et casquette plate. Mais de quel masque parlez-vous ? L'emploi de cette ingratitude perpétuelle à l'égard de tous, y compris de votre public, n'est-ce pas une preuve supplémentaire de votre indéfectible prétention et de votre sempiternelle suffisance ?

Didier quand je vois ce que je vois, quand j'entends ce que j'entends et que je sais ce que je sais, j'ai raison de penser ce que je pense de vous. En définitive, j'ai mal au cœur Didier, de vous voir assis devant moi, devant vous ce soir, alors

que vous avez été une idole de mes jeunes années. Oui, je vous ai aimé Didier... Telle Elvire a aimé Don Juan avec une tendresse extrême. Rien au monde ne m'a été si cher que vous et j'ai oublié mon devoir pour vous, j'ai fait toute chose pour vous et toute la récompense que je vous en demande, c'est de corriger votre vie et de prévenir votre perte. Je diverge....

Je demande à la juridiction des flagrants délires des Hauts-de-Seine une peine exemplaire, à la hauteur du vice que distille Didier Porte depuis bientôt 30 ans. En raison de son ancienneté dans le monde des médias, je vous demande de prononcer une peine cruelle certes, mais méritée : 30 ans de participation forcée aux émissions de Jean-Marc Morandini. Et, en cas de non-respect de cette obligation, le contraindre à dîner tous les vendredis avec Nadine Morano et Bernard-Henri Lévy. Et ce sera justice !





PLAIDOIRIE DE MAÎTRE BENJAMIN DESMURS

Didier, tu ne joues pas avec ma super tablette pendant que je plaide pour toi, d'accord ? C'est important. Bon ça va, pas trop stressé ? Je sais que tu comptes sur moi après ce qu'elle t'a mis dans le buffet mais t'inquiète, ça va aller. Je me donne à fond et puis on fait comme on a dit : « *Mélenchon forever* ». Excusez-moi... Avant la soirée, on était avec Didier dans le quartier, on se promenait et puis on discutait un petit peu de sa défense et par hasard, on a croisé un très vieux copain à nous, Vincent Peillon, Vince pour les intimes. Si, je vous assure, il était là, juste à côté, en visite incognito dans notre charmante cité Pablo Picasso, à quelques rues d'ici.

Je vous mets dans la confidence, mais ça reste entre nous. Il fait un état des lieux des pôles de compétences français dans l'optique de la libéralisation du marché des drogues douces. Ce sera sa mesure phare de la campagne présidentielle en 2017. Après la grosse boulette, c'est le cas de le dire, il est bien obligé de revoir son placement idéologique, alors il ghettoïse son cœur de cible, comme disent les communicants modernes. Enfin, toujours est-il qu'à 16 dans un hall, avec à peu près autant de cigarettes artisanales en rotation, Didier et moi avons jugé préférable de filer à l'anglaise et de fausser compagnie à Vince et à son aquarium de fumées épicées. Mais bon, je crains que nous ayons suffisamment respiré l'atmosphère saturée de cet étonnant concile pour que nos gorges, en tout cas la mienne, en garde une légère irritation. Mais bon, trêve de digression...

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les jurés. Du côté de l'accusation, je constate avec étonnement que l'on reproche pêle-mêle à l'accusé Didier Porte ici présent d'être, je cite : un empêqueur de tourner en

rond, un imposteur, un danger pour la démocratie, un anticapitaliste bolchévique, le tout en bande organisée radiophonique et en état de récidive. Rien que ça.

Bon Didier, dans le langage des vendeurs de kebabs, elle t'a fait ce qu'on appelle « un complet », salade-tomates-oignons-sauce blanche-harissa. En clair, ce n'est pas gagné, mais je peux te dire que tu encoures même la fameuse peine plancher qui, comme son nom l'indique, vise à te faire mordre la poussière. Bon, j'ai intérêt à être brillant, mais aussi et surtout, de mauvaise foi. T'inquiète, ça devrait aller, j'ai l'habitude, ça fait deux ans aujourd'hui que j'ai intégré cette belle profession d'avocat. Eh oui, éminents membres de cette Cour, à en croire madame l'Avocate Générale, l'accusé serait un véritable enragé de la chronique, un tireur fou abattant ses piques sans aucun discernement sur la première silhouette en vue. Il se serait notamment rendu coupable de multiples saillies à l'égard du gouvernement actuel et de sa politique, alors qu'il est de notoriété publique que ses affinités électives ne penchent pas naturellement vers le côté droit de l'échiquier politique. En effet, dans l'une de ses récentes chroniques sur Médiapart, le web journal créé par les bobos pour les bobos, l'accusé a une fois de plus moqué nos gouvernants, en l'occurrence les bureaucrates rouges du ministère des Finances : Pierre Moscovici et Jérôme Cahuzac. Ces derniers, faisant montre d'une radicalité et d'un courage politique qui forcent le respect, ont mis aux oubliettes une des promesses phares du candidat Hollande, celle d'imposer le capital autant que le travail, et donc d'appliquer aux plus-values générées par la revente des sociétés, les mêmes taux que ceux sur l'impôt sur le revenu. Je vois déjà mes confrères des grosses structures en train de s'étouffer... Non mais rassurez-



vous, on est bien partis quand même pour échapper à cette mesure inique. Le plus beau dans tout ça, c'est que nos commissaires politiques de Bercy ont cédé face à l'intense lobbying du mouvement dit des « Pigeons », un groupe de courageux jeunes entrepreneurs révoltés, animés d'un patriotisme sans borne, j'en veux pour preuve que la plupart sont installés à l'étranger depuis longtemps.

Encore plus récemment, l'accusé a de nouveau raillé notre cher ministre délégué au Budget, Jérôme Cahuzac, qui, vous l'aurez sans doute appris par voie de presse, a été la malheureuse victime d'un odieux vol au sein de son modeste appartement parisien qui abritait pour seule richesse sa collection de babioles horlogères helvétiques. Montant du butin : plus de 100 000 €. Pauvre Jérôme Cahuzac ! On espère tous ici qu'il surmontera ce traumatisme. La France a besoin d'un progressiste intransigeant à la tête de ses finances moroses. Sa probité et son anticapitalisme

farouche sont fort heureusement incontestables, surtout lorsque l'on sait que cet ancien chirurgien esthétique, spécialisé en implantation du cuir chevelu, est également le frère de l'ancien président du directoire de la banque HSBC. Ouf ! Nous voilà rassurés.

Et pourtant, je vous l'assure, Didier Porte ne prend aucun plaisir particulier à tourmenter aujourd'hui les hommes et les femmes ayant empêché le président sortant de se succéder à lui-même, ce qu'il appelait pourtant de ses vœux. Certes, l'accusé a bien intitulé sa chronique du 15 octobre dernier sur Médiapart : « *Je ne suis pas loin de rentrer dans l'opposition* ». Alors quoi ? Didier Porte, empêcheur de gouverner en rond, girouette ? Lucide tout simplement ! Explications : c'est en observateur éclairé de la chose publique qu'il a vite compris la mise en scène orchestrée par la nouvelle majorité présidentielle. Cette tragicomédie d'inspiration Cornélienne, dans laquelle nous sommes tous figurants, est portée à bout de bras par un jeune premier

dans un rôle sur mesure, le bel Ibère Manuel Valls, véritable Don Rodrigue de la place Beauvau, ou devrais-je dire Manuel Carlos Valls, pour ne pas trahir son état civil complet. Oui, c'est véridique, mais étonnamment, il n'en fait pas grande publicité. A croire qu'il n'assume pas, dans l'atmosphère explosive que nous connaissons, le fait de partager l'un de ses prénoms avec le plus grand VRP de la terreur, celui qui faisait trembler la France dans les années 80 en revendiquant alors ses méfaits sous le doux patronyme de bras armé de la révolution arabe. Mais qu'il se rassure, ce cher Manuel, moi, je l'adore. Il faut reconnaître quand même qu'il a la classe lorsqu'il sort de sa rutilante Peugeot 607 de fonction, dans ses beaux costards de Fursac, c'est du rêve en barre pour la ménagère de moins de 50 ans. Et je ne suis pas le seul à le porter dans mon cœur. Nos amis sans papiers reconduits à la frontière commencent à bien l'apprécier aussi. Ils lui ont même trouvé un petit surnom : *Manu tchao*.

Ça tu vois Didier, la blagounette un peu facile, tout droit sortie des grosses têtes, c'est pour gagner la sympathie du public, chose que tu ne fais pas assez

je crois. C'est la base de toute éloquence judiciaire. D'ailleurs, quand tu vois les avocats se parler entre eux d'un air pénétré durant les audiences, ce n'est pas pour parler du dossier, c'est uniquement pour s'échanger les derniers jeux de mots et calembours au goût douteux.

Alors effectivement, pour les éminents magistrats de cette Cour qui ne le sauraient pas encore, Manu, le play boy de la matraque, est né espagnol mais naturalisé français. Tiens, un homme politique naturalisé français... on en compte assez peu finalement. Ah si, je vois bien deux exemples, deux personnalités diamétralement opposées : le regretté Raymond Forni, brillant rapporteur à l'Assemblée Nationale de la loi sur l'abolition de la peine de mort, et le regrettable Lionel Luca, facétieux député UMP des Alpes-Maritimes, tendance dyslexie populaire, surnommé le Nijinski des réseaux sociaux, l'homme qui tweete plus vite que son cerveau. Eh oui, pour les initiés, rappelez-vous le fameux « *Je te laisse rentrer te préparer, je t'aime* ». Qu'il avait eu l'attendrissante maladresse d'envoyer à l'intégralité de ses nombreux followers en août dernier, et non



à sa charmante épouse, destinataire originel du poignant message.

Seule la fantasque Nadine Morano avait fait mieux. Oui, avec son tweet intitulé : « *Je tape plus vite que mes doigts, mais je corrige aussi vite que ma pensée* », obscur aphorisme, réplique culte, en passe de devenir le prochain titre de l'essai philosophique du Casque bleu des Deux Magots, le libérateur des opprimés : Bernard-Henri Lévy. Ou plutôt, pour reprendre les mots mêmes de mon client, Bernard-Henri lévite, tant ce dernier semble littéralement planer au-dessus des réalités de ce bas monde.

Mais revenons à notre propos et aux prétendues charges qui reposent sur les frêles mais courageuses épaulées de l'accusé.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les jurés. Didier Porte, contrairement à ce que martèle cette vile parquetière et surtout, contrairement à moi, est de bonne foi. Oui, c'est en toute objectivité journalistique qu'il nous met en garde contre un excès d'optimisme vis-à-vis de la politique du nouveau locataire élyséen et de sa clique. En effet grâce à lui, nous prenons enfin réellement conscience que si l'apparente rondeur du nouveau chef de l'état tranche avec l'épuisante exubérance monomaniaque de l'hyperprésident Niko de Nagy-Bocsa, le contenu demeure sensiblement identique sur les sujets les plus importants. En d'autres termes, et le prophète Didier Porte nous l'avait annoncé, le changement c'est du vent.

Et lorsque l'accusé nous rappelle au détour de ses bons mots que François Hollande prêche sur le plan économique, un social libéralisme bon teint dans la droite lignée des modèles espagnols, portugais, grecs, il est ma foi fort légitime d'aborder l'avenir avec méfiance, tant l'idée de se retrouver avec un disciple de Georgios Papandréou à la barre du navire fait froid dans le dos.

En parlant de navire, Didier Porte a raison. C'est un peu la croisière s'amuse à bord du paquebot France en ce moment. En donnant la priorité

à la réduction des déficits, le désinvolte capitaine Jean-Marc Ayrault remplace les emplois usés sur un bateau qui prend l'eau de toutes parts. Alors certes, les rustines de notre Premier ministre ne sont pas exactement les mêmes que celles de ses prédécesseurs, mais on en est désormais convaincu : le système délétère, supranational et néolibéral qui nous a mené à la crise ne sera pas remis en cause. Les élites de la classe mondiale cosmopolites : Alain Minc, Jacques Attali et le Bâtonnier Philippe-Henri Dutheil en tête, peuvent dormir en paix. Leur souhait de voir l'émir du Qatar réaliser une OPA hostile sur le premier Barreau d'affaires français est en bonne voie.

Même chose pour le pacte budgétaire européen. Pas vrai Didier ? Les socialistes nous font le coup à chaque fois. Rappelle-toi Maastricht en 92 ! C'est vrai, ils nous exhortent à voter un traité antisocial parce que promis, juré, craché, le prochain lui, sera vraiment social et progressiste. Oui, du vent je vous dis ! Mais trêve de démagogie pour ce soir...

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les jurés, au-delà de ces envolées à l'encontre du gouvernement en place, l'on accuse Didier Porte d'être foncièrement méchant. Oui, Didier. Tel un autre impertinent qui jadis se retrouva au second tour, tu jouis d'une réputation quelque peu diabolisée. On va essayer d'arranger ça.... Dans le premier pays consommateur d'antidépresseurs au monde, ce maître d'armes dont l'humour noir courageux devrait faire œuvre de salubrité publique... s'il use et abuse de la dérision et de l'ironie, c'est uniquement afin de caricaturer les puissants aliénés à leur richesse et à celle des autres. Didier Porte, campe toujours avec virtuosité, les stigmates de leurs ambitions corrompues et de leur soumission criminelle. Didier Porte, c'est un Zorro des temps modernes. Fleuret pas vraiment moucheté à la main, il démasque les imposteurs politiques, ceux qui n'ont plus d'honneur, autant que les marchands du temple qui n'ont plus de pitié. Et ça, ça les fout en rogne, nos voyous au col blanc et au bronzage républicain. Il faut dire qu'ils sont particulièrement susceptibles. Ils sont prêts à tout pour maintenir

leur suprématie, quitte à essayer de le faire taire. Quitte à l'empêcher d'user de sa liberté d'expression.

Mais non, jamais ! Nous devons tolérer toutes les opinions sans pour autant les cautionner. Rien n'est sacré. Et surtout, aucune vérité ne mérite que l'on s'agenouille devant elle.

La liberté d'expression est l'un des plus puissants bastions de l'état de droit et les coups qu'on lui porte sont forcément l'œuvre d'autorités despotiques. S'ils ne veulent pas se rendre dictateur, nos dirigeants sont désormais avertis.

Mais le véritable problème, c'est qu'aussitôt qu'on ose proposer une critique de certaines supercheries sociétales actuelles : libéral féminisme, *sexploitation*, déliquescence morale via l'hédonisme marchandisé, on s'expose aussitôt à l'anathème des progressistes acharnés dont la sensiblerie irréfléchie hurle sans attendre aux loups réactionnaires, comme si le simple sursaut intellectuel conduisait sans alternative à l'archaïsme imbécile. A mon avis, un peu de bonne vieille dialectique marxiste, un soupçon de logos, ça fait son petit effet ! Bon, d'accord, j'ai perdu trois anciens bâtonniers..., mais j'ai réveillé cinq militants du SAF, tu sais nos sympathiques alliés, les guérilleros zapatistes du Barreau... Eh oui, membres de la Cour, notre culture libérale a lancé à la tradition cet incroyable défi que les anciens sages avaient proscrit : la matérialité EST la nouvelle sagesse. Notre ego ampoulé ne s'en porte pas plus mal, mais le voilà livré en pâture aux étonnantes lois proxénètes du marché.

Le citoyen n'est pas de ce fait plus digne ni plus heureux, mais plus docile. Il est plus grassement nourri, mais certainement pas maître de son destin. Il en a l'illusion mais Didier Porte, sauveur des aliénés, nous ouvre les yeux. Les capitaux dominant le monde ! Peu importe que le candidat aux plus hautes fonctions soit créatif, la matrice libérale accorde essentiellement de l'importance à la capacité des impétrants à se fondre dans son moule.

La médiocrité n'est pas rédhibitoire, si tant est qu'elle s'accompagne d'un goût prononcé pour la conformité. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les jurés, je vous entends murmurer intérieurement : Maître maître, vous vous égarez.... La politique, la morale, la rhétorique, c'est bien joli, mais vous êtes devant une Cour de justice. Où sont les textes, les articles, la jurisprudence ? En un mot le droit. Si vous espérez sauver ainsi la tête d'un multirécidiviste patenté des outrages sur personne dépositaire de l'autorité publique et médiatique, vulgaire Don Quichotte de comptoir guerroyant sans trêve contre les moulins de la pensée unique, ayatollah anarcho libertaire, troublant l'ordre public par sa radicalité démocratique, vous vous fourvoyez ! Soit.

Il est donc temps pour moi d'aborder l'enjeu fondamental de ce procès. Faire comparaître Didier Porte ce soir, c'est tomber dans l'épineux et récurrent procès en humour et se poser cette question : peut-on rire de tout ? En réalité, chaque humoriste a son propre style, qui plaît à certains ou déplaît à d'autres. Le provocateur, le cassant, le burlesque, l'engagé, l'intellectuel, le populaire... L'originalité de l'accusé, c'est qu'il est tout ça à la fois. Quoi qu'il en soit, tous sont différents, mais réunis par un principe : la liberté d'expression. Que l'humoriste s'exprime par le biais de marionnettes, par un dessin, un sketch, une parodie, un édito ou une chronique, il use de sa liberté d'opinion et de sa liberté d'expression. Et notre droit veille à le protéger des actions intempestives engagées par ceux qui se sentent visés par ses propos acides.

La Cour européenne des droits de l'homme et les juridictions françaises consacrent un véritable droit à l'humour et sont parfois relayées par certaines dispositions législatives. Ainsi, l'article L12-5 de notre Code de la propriété intellectuelle dispose clairement qu'à partir du moment où une œuvre a été divulguée, son auteur ne peut interdire ni la parodie, ni le pastiche, ni la caricature, compte-tenu des lois du genre. Le rire n'est jamais offense, il est symbole de la comédie humaine.

Aujourd'hui, ce symbole est menacé par la multiplication des actions judiciaires engagées contre les propos des humoristes. Plus aucun n'est à l'abri d'une citation en justice. On songe bien évidemment aux affaires Guillon, Alévêque ou Zemmour. Oui je sais Didier, Zemmour est tout sauf un humoriste, mais il faut reconnaître quand même qu'il nous fait marrer.

Souvent, heureusement, les fantaisistes remportent leur procès. Ainsi, la justice a donné raison à l'accusé, injustement attaqué par l'un de ses collègues, le golden boy de la télé réalité Arthur, celui à qui TF1 verse un salaire de joueur de foot pour faire ouvrir des boîtes vides à des prolos hyper émotifs, fascinés par l'hypocrite promesse d'une fortune immédiate. Eh oui, Arthur, qui préfère visiblement l'assignation en justice à la joute oratoire, exercice dans lequel, force est de le reconnaître, il n'aurait pas eu la moindre chance face à l'habile Didier Porte.

Mais indépendamment des cas particuliers où la haine l'emporte sur l'humour, cette dérive contentieuse est dangereuse : elle constitue une menace pour la démocratie. L'humoriste est un bouffon de la République. Il est celui qui ose parler lorsque tout le monde se tait. Cela fut vrai en leur temps de Molière, La Fontaine et La Bruyère, dont les propos enrobés d'humour étaient destinés à contester les abus du clergé ou ceux de la Cour du roi. D'ailleurs, dès qu'un état entend museler la liberté d'expression, ce sont les humoristes qui sont les premières victimes. Le rire est le propre de l'homme, disait Aristote. L'humoriste fait rire car il rit de l'humain mais aussi de son manque d'humanité. Et son discours touche en ce sens chacun d'entre nous.

Susciter une réaction ou une gêne est le propre du rire. Le rire dédramatise, le rire est un exutoire. Le rire est le dernier bastion de résistance lorsque la République appartient à une minorité d'esprits dogmatiques et bien-pensants. Comme le disait



Raymond Devos : « le rire est une chose sérieuse avec laquelle il ne faut pas plaisanter ».

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les jurés, j'aimerais que cet extrait des motifs d'une décision rendue par le Tribunal de Grande Instance de Paris le 9 janvier 1992, reste gravé dans vos esprits au moment de délibérer sur le sort de l'accusé. Pour le tribunal, je cite : « *le bouffon remplit une fonction sociale éminente et salubre qui s'exerce par principe légitimement au détriment des puissants, des personnages publics, de ceux dont on parle ou dont les idées sont connues. Et ainsi le bouffon participe à sa manière à la défense des libertés* ». Ah l'humour, toujours l'humour ! Prêchons l'humour du prochain et suivons les conseils avisés de ce Porte-bonheur. Faites l'humour, pas la guerre ! Et je vous exhorte à en faire preuve tant l'usage du second degré peut constituer pour le juge un instrument thérapeutique et prophylactique des plus utiles.

La fonction du procès est d'apaiser le conflit tout en faisant accepter la décision comme légitime. Un soupçon d'humour peut parfois y contribuer. Parmi mes lointains souvenirs d'étudiant de deuxième année, je me remémore qu'un beau jour, au milieu d'un cours de Droit Civil qui menaçait de me plonger dans un état de profonde somnolence, une jurisprudence citée par mon professeur parvint à me tirer de la léthargie mentale dans laquelle je me trouvais. Le 19 janvier 1983, la première chambre civile de la Cour de Cassation s'est réunie pour juger de l'affaire d'un débiteur qui avait inscrit noir sur blanc dans sa reconnaissance de dette, qu'il rembourserait son créancier à la Saint-Glinglin. Mais le coquin s'est vu prendre à son propre jeu par ses juges qui d'en déduire que la Toussaint étant le jour de tous les saints, y compris de la Saint-Glinglin, devait être considéré comme le terme convenu entre les parties.

Enfin, je ne peux résister au plaisir de vous faire partager la truculente démarche humoristique

qui a récemment été observée par Monsieur Joël Boyer, vice-président du Tribunal de Grande Instance de Paris, qui en référé, a statué le 1^{er} juin 2011 sur une action engagée par un couple du fabuleux programme « *Secret Story 3* ». Le duo se plaignait de la diffusion d'une vidéo filmant leurs ébats amoureux, vidéo qui semble-t-il, aurait été en réalité monnayée par l'un d'eux. Le juge, pour prendre ses distances avec le fond de l'affaire qu'il considère manifestement et à juste titre comme ridicule, va y mettre les formes. Un extrait suffit à saisir le ton caustique et subtilement sardonique de votre inspiré collègue magistrat. Attention, grand moment de justice ! Je cite : « *Émilie et Léo sont deux intrépides aventuriers de la médiatisation télévisée ayant illustré les meilleures heures du programme de télé-réalité intitulé par antiphrase Secret Story, où il n'y a ni secret ni histoire, mais cependant, une observation des faits et gestes de jeunes gens qui y participent sous l'œil des caméras, où le téléspectateur finit par s'attacher aux créatures qu'il contemple comme l'entomologiste à l'insecte, l'émission ne cessant que lorsque l'ennui l'emporte, ce qui advient inéluctablement comme une audience qui baisse. Mais un seul être vous manque et tout est dépeuplé. Alors sevrés du programme télé qui s'achève, les aficionados se ruent sur les gazettes, sûr qu'elles sauront entretenir aussi durablement que possible le feuillet du rien, passion toujours inassouvie des sociétés contemporaines. Les cobayes trop heureux de voir quelques flashes qui crépitent encore, et désormais adeptes de l'exposition de soi, courent de l'une à l'autre comme un canard sans tête, accordant interviews, posant pour des photos* ». Quelle belle déclaration d'humour ! Eh oui, l'humour, c'est vraiment le meilleur moyen de faire passer un message, fût-il judiciaire.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les jurés. Voici venu le moment de rendre votre implacable verdict. Rappelez-vous qu'il convient, comme disait Molière, castigat ridendo mores, de châtier les mœurs en riant. Si vous condamnez cet homme, sa peine sera d'être foudroyé sous un tonnerre d'applaudissements !



DROIT DE RÉPONSE DE L'ACCUSÉ

DIDIER PORTE

Tout d'abord, je voudrais féliciter le jeune humoriste du Jamel Comedy Club qui a fait l'ouverture de la soirée. Moi, j'ai envie de lui dire qu'à partir de la semaine prochaine, avec mon ami Thierry Rocher, nous faisons un plateau d'humour au Théâtre des Deux Ânes. Alors s'il veut faire le troisième, il est le bienvenu, il a les compétences.

Bien avant de commencer, sachez que je ne reconnais aucune légitimité pour me juger à ce tribunal fantoche, notoirement inféodé au patronat repu, à la franc maçonnerie affairiste et à la ploutocratie mondialisée. Seul un tribunal populaire, composé des représentants des conseils ouvriers Nanterrois et des paysans travailleurs de la Plaine Saint-Denis est habilité à statuer sur mon cas. Cela étant posé, Mesdames et Messieurs les jurés, votre honneur, cher maître, madame la bâtonnière, comment avez-vous dit qu'elle s'appelait ? Catherine, c'est ça ? Ma Catoche, salut ! Mesdames et messieurs les élus des Hauts-de-Seine non encore incarcérés, monsieur le Procureur Philippe Courroye qui est dans la salle, je crois. Il a pu se libérer pour être parmi nous grâce à un agenda beaucoup moins chargé que l'an dernier... Où est-ce qu'il est mon Philou ? Il se cache... Il est timide. Bref, cher public bonsoir et merci de m'avoir invité à votre petite fête de patronage en costume annuelle. Vous n'imaginez pas à quel point je me sens honoré et flatté de succéder sur ce banc d'infamie à des personnalités aussi incandescentes que Jacques Séguéla, Nelson Monfort, Jacques Toubon ou Jean Benguigui, même si j'ai bien compris que si je suis parmi vous ce soir, c'est uniquement parce que mes confrères Patrick Sébastien, Anne Roumanoff et Arthur se sont successivement décommandés au dernier moment. C'est bien ça ? Effectivement, on me dit dans mon oreillette qu'Arthur se trouve actuellement au commissariat du 7^{ème} arrondissement pour un test de paternité.

Bref, c'est d'autant plus un plaisir d'être parmi vous ce soir que pour avoir recours régulièrement aux services de plusieurs de vos congénères, je mesure à quel point il est agréable d'être défendu pour une fois gratuitement. J'en profite pour saluer mon avocate dans la vraie vie, Maître Françoise Davideau, qui n'est manifestement pas là ce soir, sinon nous aurions entendu le bruit caractéristique que produisent en s'entrechoquant les attributs en métal précieux qui lui sont poussés sous la robe depuis que j'ai le privilège d'être son client.

Je salue également mon autre défenseur, Maître Couzi. Oui, je suis un gros consommateur d'avocat, dont l'éloquence m'a permis de gagner mon procès contre le susnommé Arthur et qui est doté d'un sens de l'humour à toute épreuve puisqu'il est également le conseil de Bernard-Henri Lévy.

Cela dit, j'ai beaucoup apprécié la plaidoirie de Maître Benjamin Desmurs, même si je ne vous cache pas que l'énoncé de son patronyme ne m'a pas semblé, dans un premier temps, de très bon augure. Desmurs, c'est le nom idéal pour faire une carrière de pénaliste. Allez au bout de l'exercice mon vieux, tant que vous y êtes, pourquoi ne pas Maître Duparloir ou Dumitard !

J'ai également un peu tiqué en constatant qu'il était professionnellement domicilié à Neuilly-sur-Seine. Me faire défendre par un avocat de Neuilly, je me suis dit que ce n'était pas forcément une bonne idée. Un peu comme si D.S.K. avait choisi Gisèle Halimi pour plaider sa cause, avec Isabelle Alonzo comme témoin de moralité...

Mais c'est en le découvrant in vivo que j'ai éprouvé une sourde angoisse : j'ignorais que le certificat d'aptitude à la profession d'avocat pouvait se passer en même temps que le brevet des collèges. Ne



prenez pas ombrage de ce que je vous dis, Maître de la cour de promenade, pardon maître Desmurs, mais en vous voyant j'ai cru l'espace d'un instant qu'on me présentait le petit frère du regretté David Martinon. Je savais que Neuilly-sur-Seine était un creuset de vocations précoces et de jeunes gens avec les dents longues, aussi long que les cheveux, mais pas à soi.

Je conviens volontiers que j'avais tort de me faire du souci, car votre plaidoirie fut remarquable. J'ai beaucoup aimé le passage où vous me comparez à Molière, La Fontaine, La Bruyère et Aristote réunis. Bien vu ! En revanche, le réquisitoire de Maître Ory-Saal, n'était franchement pas terrible. Le parquet des Hauts-de-Seine ne peut assurément que se féliciter que vous soyez, en tant que substitut du procureur, ce qu'on appelle une occasionnelle, mon petit. Si je me réfère à la logorrhée d'une rare indigence lexicale que vous nous avez infligée tout à l'heure, j'en déduis que lorsque vous écoutiez mes roboratives prestations sur Ouï FM, c'était d'une oreille distraite.

De toute évidence, vous étiez une adepte de l'écoute flottante, à l'instar manifestement des examinateurs qui vous ont accordé votre diplôme. Il est vrai que le métier n'est pas très regardant sur la question du recrutement. Faut-il rappeler que M. Coppé, Mamère et Villepin ont pu s'inscrire au barreau de leur commune sans avoir jamais effectué l'ombre d'un début d'esquisse de tentative d'amorcer un semblant d'études de droit. Alors que Pierre Joxe, lui en a fait, est entré dans le métier à 92 ans bien tassés. Ah, c'est vraiment une corporation super cool !

Et nos amis les Balkany, ils s'inscrivent quand ? Alors moi, je les engage tout de suite, tous les deux en tandem. C'est le genre d'avocats à côté desquels tu ne peux paraître qu'innocent.

Bref, Maître Ory-Saal, vous avez été lamentable et je laisse à l'appréciation de messieurs les anciens bâtonniers, la fielleuse insinuation que vous avez distillée au début de votre réquisitoire quant à leur

supposée propension au protectionnisme sexuel. Un peu de respect pour vos aînés, é-s, chère maître. Restez donc à votre place ! L'obligation du port de la robe pour tous les avocats ne saurait vous autoriser à vous vautrer dans le triomphalisme vaginocratique. Déjà que vos confrères sont obligés de s'humilier en s'habillant comme des gonzesses au boulot, vous ne voudriez pas qu'en plus ils en élisent à leur tête ? Il ne vous a pas échappé que votre ordre professionnel s'appelait le Barreau, chère maître, pas le rouleau à pâtisserie, pas le fer à friser, le Barreau. Pardon, vos honneurs, excusez-moi, je m'emporte...

Tout ça pour dire que vous m'avez beaucoup déçu, ma chère Ariane. Moi, qui comptait vous offrir une place à tarif préférentiel pour l'une des deux dates exceptionnelles de mon désopilant spectacle d'humour caustique, spirituellement intitulé « *Didier Porte fait rire les masses* » les 17 et 21 novembre à 20h, au Grand Point Virgule, 8bis, rue de l'arrivée, réservations au 0142786703. Eh bien maintenant, j'hésite.

Pour conclure, mesdames et Messieurs les jurés, madame la Bâtonnière, Messieurs les ex., vos honneurs, mes très chers maîtres, mesdames et Messieurs les élus bénéficiaires d'une permission de sortie exceptionnelle pour assister à ce procès, cher public à fort pouvoir d'achat, je rappelle les dates les 17 et 21 novembre à 20h au Grand Point-Virgule... Je souhaite chance et prospérité à votre corporation pour laquelle je ne nourris aucune inquiétude, en tout cas, dans les Hauts-de-Seine, au vu des us et coutumes politiques qui caractérisent cette riante contrée, vous ne risquez pas le chômage.

J'ajoute qu'en tant que satiriste, je n'oublie pas tout ce que je dois à l'un de vos confrères de petite taille, mais d'une grande prodigalité en tant que source intarissable d'inspiration et grâce auquel je viens de passer cinq années inoubliables. Pace et salute, comme on dit chez vous en Corse !

















MME. CATHERINE VIOUARD
 M. PIERRE-ANNE LAUGERY
 JACQUILINE ROUX-
 MME. FLORENCE SEKSIG
 MME. STEPHANE LAMY-BILLOVILLE
 MME. CECILE PEUBERNEAU
 MME. MAYA ASSI
 M. PIERRE DEGOUL
 M. STEPHANE GUINET
 MME. LAURENCE JARRET
 MME. FLORENCE BENSARD
 SALLIS-NEDELLEC
 MME. FLORENCE BENSARD
 M. COLIN BERNIER
 M. EDWIN DEBEROT
 M. GAUTIER
 MME. LAURE
 M. MAXIME
 MME. FANNY MITRE
 M. ALEXANDRE DELAYE
 M. HUGUES DE PONCINS
 M. BOURNOVILLE
 M. PLANET-DIT-LAMANT
 M. JACQUES
 M. COLIN BERNIER
 M. EDWIN DEBEROT
 M. GAUTIER
 MME. LAURE
 M. MAXIME
 MME. FANNY MITRE
 M. ALEXANDRE DELAYE



MENTIONS LEGALES

Toute reproduction ou transmission, même partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation écrite des auteurs – détenteurs des droits :

- *L'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Bâtonniers ;*
- *L'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Secrétaires de la Conférence ;*
- *Les Invités, chacun pour ce qui le concerne, concernant les droits de réponse des Accusés ;*
- *Monsieur Philippe CLUZEAU concernant les photographies.*

Conception et réalisation

Un grand merci à ceux sans lesquels cette collection d'ouvrage n'aurait pas pu voir le jour :

- *Monsieur le Bâtonnier Vincent MAUREL pour l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Maître Antoine CHRISTIN pour l'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Monsieur Pierre MARKHOFF et Madame Cyriane VICIANA pour LEGI TEAM.*

ISBN : 978-2-913463-66-0



UNION SPRECKEISEN

**Ordre
des Avocats**
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRÉTAIRES ET
ANCIENS SECRÉTAIRES
DE LA CONFÉRENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE